



Validation des Acquis de l'Expérience

Guide du candidat





VAE

✓ Présentation	Page 3
✓ La VAE chez 3IS	Page 4
✓ Les étapes de la démarche VAE.....	Page 5
▪ L'entretien conseil.....	Page 6
▪ Le livret 1 – Recevabilité.....	Page 7
▪ Le livret 2 – Dossier VAE	Page 8
▪ Jury	Page 9
▪ Suivi Post – Jury	Page 10
✓ L'accompagnement chez 3IS.....	Page 11
✓ Le financement	Page 12
✓ Références.....	Page 13
✓ Glossaire	Page 14





PRÉSENTATION DE LA VAE

- ✓ La VAE permet à toute personne d'acquérir la totalité ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification répertorié par une branche professionnelle en faisant valider les acquis de l'expérience professionnelle

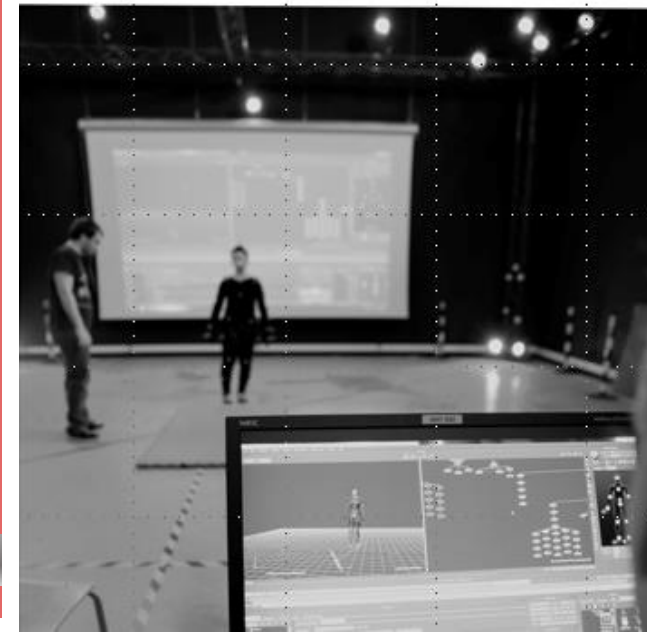
- ✓ Ce dispositif est accessible à toute personne justifiant d'au minimum une année (1607 heures) d'activité professionnelle continue ou pas, en lien avec le contenu de la certification visée

- ✓ La VAE s'adresse aux :
 - Salariés en CDI, CDD, Intérimaires...
 - Non-salariés : professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...
 - Agents publics titulaires ou non,
 - Demandeurs d'emploi indemnisés ou non,
 - Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.



Seules les certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont accessibles par la VAE.

3





LA VAE CHEZ 3IS

✓ Nos titres accessibles :

- Opérateur du son : niveau 5 (Eu)
- Cadreur opérateur de prise de vue : niveau 5 (Eu)
- Monteur audiovisuel cinéma : niveau 5 (Eu)
- Chargé de production en audiovisuel, cinéma et événement culturels : niveau 6 (Eu)
- Technicien d'exploitation d'équipements culturels : niveau 4 (Eu)
- Régisseur technique du spectacle : niveau 5 (Eu)
- Régisseur général du spectacle : niveau 6 (Eu)
- Diplôme d'Etudes Supérieures en Techniques de l'Image et du Son (DESTIS) : niveau 6 (Eu)
- Documentariste sonore / podcaster : niveau 6 (Eu)

✓ Un projet de VAE pour l'un des titres ci-dessus ?

Prenez contact avec notre chargée VAE à l'adresse vae@3is.fr pour convenir d'un entretien conseil gratuit.





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

✓ Une démarche VAE comprend 5 grandes étapes :

- 1 L'Entretien Conseil
- 2 Le Livret 1 - Recevabilité
- 3 Le Livret 2 - Dossier VAE
- 4 Jury
- 5 Suivi Post Jury

Prestation d'accompagnement



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

1

L'entretien Conseil

Lors de cet entretien conseil gratuit vous pourrez bénéficier :

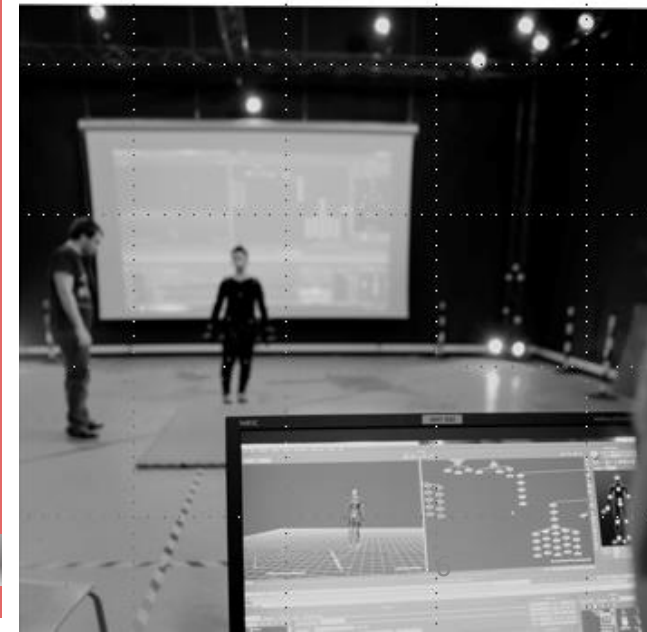
- D'un appui pour analyser la pertinence du recours à la VAE au regard de votre projet personnel ou professionnel,
- D'une aide à l'identification des diplômes les plus pertinents.

L'ensemble des demandes sont traitées par notre cellule VAE implantée sur le campus d'Elancourt.

L'entretien conseil peut être réalisé à distance (visio ou tél.) ou dans nos locaux

[Pour nous trouver](#)

6



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

2

Le Livret 1 - Recevabilité

L'étape de recevabilité consiste en l'analyse de la pertinence de votre projet de VAE. Pour effectuer cette demande de recevabilité, vous devez :

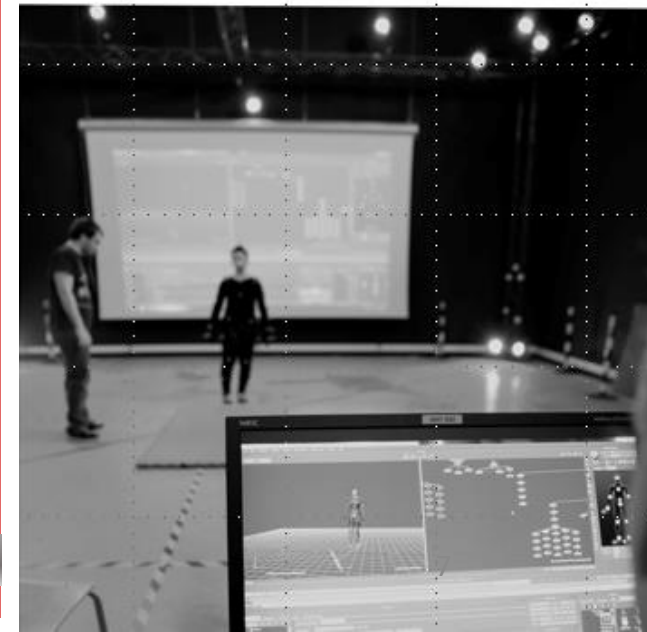
- Télécharger le [Dossier de recevabilité](#)
- Retourner votre dossier complet par mail à l'adresse vae@3is.fr

L'étude de votre dossier consiste à :

- S'assurer de la recevabilité administrative de votre demande au regard de la réglementation en vigueur (art.L613-3 du Code de l'Education),
- Procéder à l'analyse qualitative de votre dossier. Celle-ci est effectuée par un formateur expert de la filière concernée. Il ne s'agit pas d'évaluer votre demande mais de s'assurer de la cohérence entre le parcours et le diplôme visé au regard du référentiel concerné.

👉 Une notification de décision vous sera communiquée sous un délai maximum de 2 mois. En cas de refus, un entretien vous sera proposé pour expliciter la décision.

7



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

3

Le Livret 2 – Dossier VAE

Le dossier VAE constitue le cœur de la démarche. Son contenu est le reflet de votre parcours professionnel et extra professionnel exprimé dans sa rédaction sous forme de compétences acquises. Ce dossier sera soumis au Jury préalablement à votre audition. Il doit faire état de :

- Votre parcours de formation, votre parcours professionnel et personnel ainsi que de son évolution,
- La mise en perspective de vos acquis au regard du référentiel du diplôme,
- L'analyse de votre parcours en termes de compétences.

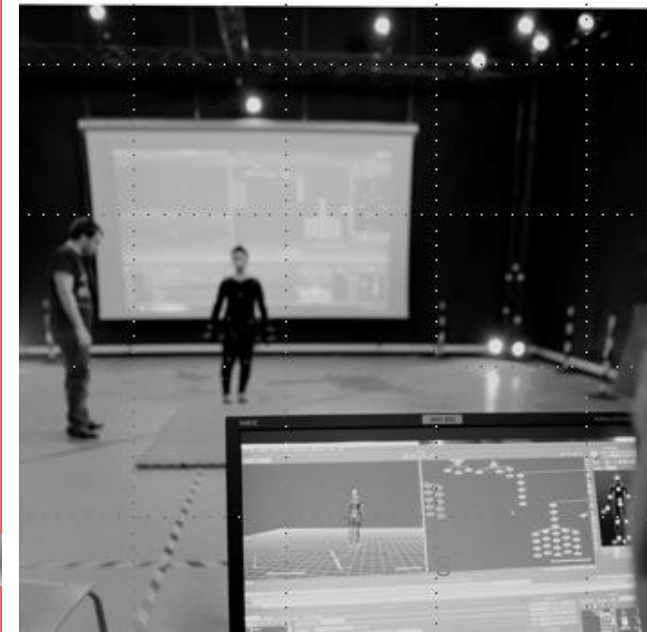
☞ 1 exemplaire papier de votre dossier VAE sera à retourner à :

3is – Cellule VAE
4 rue Blaise-Pascal - 78990 ELANCOURT

☞ 1 version numérique de votre dossier VAE devra être envoyée à l'adresse

vae@3is.fr

8





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

4

Le Jury

- ✓ Le rôle du Jury est d'évaluer votre demande de VAE au regard de votre dossier et de votre audition. Il est composé de professionnels exerçant dans le domaine visé par la certification et de membres de l'équipe pédagogique de 3is.
- ✓ L'audition comporte une présentation orale du dossier VAE complétée d'échanges avec le Jury. A l'issue, celui-ci délibère et accorde soit :

Une validation totale

Le jury accorde une validation totale du titre car il considère que le candidat possède les compétences inscrites au référentiel. Chaque bloc est validé et le titre sera accordé au candidat à l'issue du jury sans mention relative à la VAE. Il a exactement la même valeur qu'un titre obtenu à l'issue d'une formation

Ou

Une validation partielle

Le jury accorde une validation partielle s'il constate que le candidat ne maîtrise pas toutes les compétences attendues dans le référentiel. Dans ce cas, seuls les blocs acquis sont validés. Le Jury émet des préconisations (formation, stage pratique,...) en vue d'acquérir les compétences complémentaires

Ou

Aucune Validation

Le jury refuse la demande de validation car il considère que le candidat n'a pas les compétences requises au regard du référentiel. Dans ce cas, les raisons du refus sont indiquées et aucune validation n'est accordée.

9





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

5

Le Suivi post - Jury

Le suivi post - Jury est mis en oeuvre en cas de validation partielle ou lors d'un refus de validation.

Il se présente sous la forme d'un entretien réalisé avec la chargée de VAE et le référent pédagogique du titre concerné afin d'exposer au candidat les différentes possibilités offertes pour obtenir la validation des blocs de compétences non acquis.





L'ACCOMPAGNEMENT CHEZ 3IS

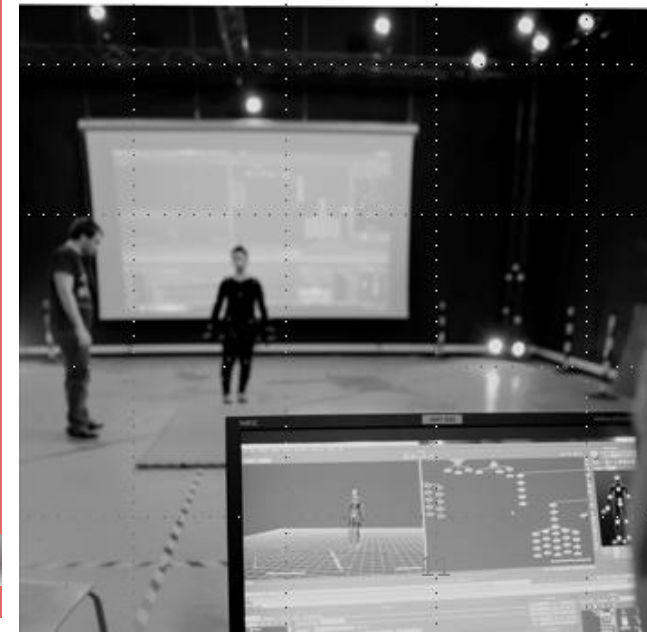
✓ Ses atouts :

- Faciliter l'accès à l'information sur le titre visé
- Amener le candidat à s'appropriier le dispositif de la VAE
- Présenter et expliciter le référentiel de certification du titre
- Accompagner le candidat dans l'explicitation de son parcours à des fins de mise en lumière des compétences pertinentes pour la validation du titre
- Apporter un appui méthodologique à la rédaction du livret 2 et à sa mise en mots
- Un regard extérieur individualisé sur la production écrite
- Aider au maintien de la motivation, de l'engagement et soutenir la dynamique de travail du candidat

✓ Sa force

- Une parfaite maîtrise des titres proposés à la validation d'acquis

Organisé sous la forme d'entretiens méthodologiques en présentiel ou distanciel d'une durée d'1h30 environ, l'accompagnement est ajusté aux besoins spécifiques de chaque candidat tout au long de sa progression dans son parcours de VAE.





LE FINANCEMENT

✓ Pour les salariés du privé :

- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- Le plan de développement des compétences

✓ Pour les agents de la fonction publique

- Le CPF (Compte Personnel de Formation) – Prendre contact avec son service RH pour connaître les modalités d'utilisation
- Le plan de développement des compétences

✓ Pour les demandeurs d'emploi

- Le CPF (Compte Personnel de Formation) – Prendre contact avec son conseiller Pôle Emploi
- Financement Pôle Emploi ou Région - Prendre contact avec son conseiller Pôle Emploi

✓ Pour les intermittents du spectacle

- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- L'OPCO AFDAS - Prendre contact avec son conseiller pour connaître les modalités de prise en charge
- Pôle Emploi - Prendre contact avec son conseiller Pôle Emploi

12





RÉFÉRENCES

- [Portail de la validation des acquis de l'expérience](#)
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion](#)
- [Code du travail numérique](#)





GLOSSAIRE

- **Activité** : elle définit ce que la personne fait réellement en situation de travail. Elle se compose d'un ensemble de tâches réalisées.
- **Compétence** : La compétence peut être envisagée comme la mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnelle à atteindre*.
- **Niveaux de diplôme** : un niveau de diplôme permet de situer la qualification d'une personne titulaire d'un diplôme ou titre professionnel
 - Niveau 7 – Bac + 5
 - Niveau 6 – Bac + 4
 - Niveau 5 – Bac + 3
 - Niveau 4 – Bac
 - Niveau 3 – CAP / BEP
- **Référentiel du titre** : Document descriptif composé des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation d'un titre
- **RNCP** : Répertoire national des certifications professionnelles. Base de données répertoriant les certifications à finalité professionnelle administrée par France Compétences

* France Compétences – Note sur les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

